

Pourquoi voter SCPN ?

Le SCPN est le SEUL dans le paysage syndical à renouveler ses équipes en permanence pour que vous soyez représentés par des policiers expérimentés.

Le SCPN est le SEUL dont le secrétariat général alterne à sa tête des femmes et des hommes issus des différents modes de recrutement.

Le SCPN est le SEUL à appartenir à une fédération dans laquelle aucune organisation n'est hostile aux Commissaires et à être réellement indépendant et neutre.

Le SCPN est le SEUL à faire des propositions innovantes et engagées pour la défense et l'intérêt de l'institution, du corps et des policiers.

Le SCPN est le SEUL à défendre les Commissaires en proposant une assistance juridique et financière professionnelle à ses adhérents.

Le SCPN est le SEUL à avoir saisi un cabinet d'avocats pour la question des retraites en pensant aux anciens et à l'avenir des plus jeunes.



VOS CANDIDATS CAP



David LE BARS
Commissaire Divisionnaire
Secrétaire Général



Rachel COSTARD
Commissaire Divisionnaire
DCRFPN



Thierry SABOT
Commissaire Divisionnaire
Ministère de l'Intérieur



Stéphane WIERZBA
Commissaire Divisionnaire
DSPAP



Alexia BURGEVIN
Commissaire de Police
DCSP



Jérémie DUMONT
Commissaire de Police
Secrétaire Général Adjoint

Réformer le régime indemnitaire : augmentation de l'enveloppe D,TD et NBI, transformation (et généralisation) des concessions (NAS) en **indemnités de logement** (avec libre usage), **revalorisation massive de l'IRP** et moralisation des critères d'attribution de sa part variable.

Engager un processus de transfert de pouvoirs RH aux Commissaires de Police : latitude pour les mouvements, primes et avancements, et possibilité de choisir des proches collaborateurs sur une prise de poste difficile avec lettre de mission.

Soutenir le Commissaire de Police dès la sortie d'école et dans la gestion de sa mobilité : prise en charge complète des déménagements, congés spéciaux dédiés, rapprochement familial et emploi des conjoints.

Permettre la parité réelle dans les nominations aux ordres nationaux entre policiers et gendarmes suite aux engagements obtenus par le SCPN.

Obtener un alignement définitif sur les grilles des administrateurs civils : abaissement de la durée de passage au grade de divisionnaire, linéarisation de l'échelon spécial des Commissaires de Police.

Négocier les avantages des militaires au profit des policiers, par exemple pour les transports publics, le cumul des pensions avec les emplois dans le privé, les bonifications retraites.

Sauvegarder la protection fonctionnelle comme un droit et non une faveur administrative.

Aboutir à une véritable déconcentration budgétaire pour que les chefs de police disposent des leviers de management élémentaires.

Bâtir un projet de modernisation des conditions d'emploi des Commissaires de Police favorable à la qualité de vie au travail (QVT) : Possibilité de télétravail, droit à la déconnexion.

Initier la mise en place d'un réel parcours de formation continue : adaptation aux postes, aux fonctions, aux profils, décroisement des carrières.

Labelliser l'ENSP comme pôle d'excellence, réformer le master 2 avec un contenu actualisé, proposer des formations internationales et des doctorats.

Instaurer une gestion des carrières des Commissaires au niveau de la DGPN par un haut fonctionnaire de police coordonnant les directions actives avec pouvoir d'arbitrage final.

S'appropriation des outils modernes de gestion afin de réaliser de véritables revues de cadres.

Exiger la transparence des mouvements de CAP par la publication des listes afin de lutter contre l'opacité administrative et l'arbitraire.

Reconnaître et valoriser les compétences acquises dans les périmètres extérieurs (international, collectivités...), avec des garanties minimales de retour sur un poste nomenclaturé de même niveau quelle que soit la direction d'emploi.

Mettre en œuvre un chantier de réflexion pour une force civile de sécurité intérieure unique, issue du modèle policier à trois corps avec recrutements internes et externes, et une commission parlementaire permanente de la sécurité.

Orienter dès à présent la Police Nationale vers une meilleure efficacité de ses structures et de son organisation territoriale, et la débarrasser une fois pour toutes des tâches indues qui obèrent ses capacités opérationnelles.

Décliner des formations communes sur le modèle de la simulation M.O. / V.U. de Nîmes en créant une école d'application professionnelle. Permettre à l'issue des formations initiales de chaque corps de renforcer l'esprit d'institution et le rôle de chacun à travers des exercices concrets (investigation, ordre public et paix publique, renseignement, management...), afin de consolider l'identité des métiers.

Entériner la nomination systématique de policiers comme DGPN et directeurs des services actifs et créer un poste de DGPN adjoint, en charge notamment de la gestion RH du corps, afin de faciliter le pilotage de l'institution.

Répondre à la crise de l'investigation par une véritable réforme de simplification de la procédure pénale et la délivrance du bloc OPJ dans les formations initiales des gardiens de la paix.

Négocier un vrai positionnement de l'État régalien vis-à-vis des opérateurs privés pour imposer la gratuité des réquisitions (péages autoroutiers, opérateurs de téléphonie, etc.).

Imposer une transparence de l'action administrative dans la gestion des carrières (transparence des CAP, des primes, des décorations) et une moralisation de la vie syndicale pour sortir de la cogestion.

Soutenir, défendre les collègues et les institutions par la mise en place d'un pool d'experts juridiques (diffamations, injures...).

Engager une politique de communication offensive, coordonnée et territorialisée en lien avec des professionnels des médias.

Réformer les SGAMI en demandant un audit global pour rendre aux chefs de police les moyens logistiques qui sont le premier temps de l'action.

VOS CANDIDATS CAP



Nelly JAUNEAU POIRIER
Commissaire Générale
DCSP



Michel FAURY
Commissaire Général
DRPJ Paris



Patrice BONHAUME
Commissaire Général
DCPAF



Philippe MÉNARD
Commissaire Général
DCPJ



Lénaïg LE BAIL
Commissaire de Police
DCPJ



Pierrick AGOSTINI
Commissaire de Police
Secrétaire Général Adjoint

Ce qu'il faut retenir :

● RESPONSABILISER

les Commissaires de Police, c'est leur redonner les leviers dont l'administration les a privés (pouvoirs RH et budgétaires), leur donner les moyens de leur action (déconcentration, définition de la feuille de route), gérer leurs parcours qui doivent être accompagnés (formation, prise en charge de la mobilité et des familles), les défendre lorsqu'ils sont attaqués (protection fonctionnelle, rétablissement de leur honneur) et reconnaître la difficulté de leur métier (décorations, qualité de vie au travail).

● MODERNISER

la Police Nationale, c'est engager dès à présent une réflexion sur ses structures et les filières métiers, envisager à terme une force de sécurité civile unique sur le modèle à trois corps ouvert sur la société civile, maintenir une chaîne hiérarchique cohérente et adaptée, former des policiers qui doivent être à la tête de leur institution, décloisonner les formations de ses cadres, engager des réformes incontournables pour l'action quotidienne (simplification de la procédure pénale, expurger les nombreuses tâches et missions indues) et organiser une véritable fluidité et transparence de l'action administrative.

Le SCPN défendra sans concession :

La Police Nationale pilier de la sécurité intérieure en France,

Le modèle à trois corps dont le recrutement externe des Commissaires,

L'ENSP Saint-Cyr-au-Mont-d'Or pôle d'excellence des formations du CCD,

Le positionnement des Commissaires à la tête de l'institution et des services,

Les Commissaires contre les attaques de toute nature qu'ils subissent.

